



PREMIER MINISTRE

DIFFUSION RESTREINTE

CELLULE INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE

COVID 19

3 juin 2020

CIC THEMATIQUE

Petites îles (hors Corse et outre-mer)

- La mission Castex a travaillé sur le sujet de la réponse et du suivi sanitaire dans les petites îles
- La présente fiche énumère les différents points d'attention, certains pouvant nécessiter d'éventuels arbitrages

1. Contexte

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus, les petites îles proches de la métropole (ci-après : les îles)¹ entrent désormais dans la phase 2 du déconfinement après plusieurs semaines de restrictions parfois sévères de leur accès.

Pour accompagner les efforts des maires dans la prévention et le contrôle de l'épidémie et l'information des populations, la présente note technique vise à :

- **Analyser les modalités de prévention et de lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans le contexte propre aux îles et aux infrastructures de santé dont elles disposent ;**
- **Souligner les mesures qui, au prix de quelques ajustements à fixer par les autorités locales et celles du département de rattachement, peuvent permettre de faire face à une progression éventuelle du nombre de cas de COVID-19 ;**
- **Permettre d'éviter le recours au reconfinement externe à l'île, dans l'hypothèse d'une croissance du nombre de cas de COVID-19.**

La présente note formule **onzerecommandations** afin d'ajuster la stratégie de prévention et

¹ Ce texte ne porte ni sur la Corse, ni sur les îles des départements et régions d'outre-mer (DROM)



PREMIER MINISTRE

DIFFUSION RESTREINTE

de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans les îles, y compris pour gérer la saison estivale dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

RAPPEL de l'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES, DES TESTS, DU TRACAGE DES PERSONNES CONTACT ET DE L'ISOLEMENT

Les outils les plus importants et les plus efficaces pour prévenir l'épidémie et la contrôler sont le strict respect des gestes barrières (se laver les mains, garder une distance minimale entre soi, etc.), le dépistage des cas suspects couplé à un traçage des personnes contact, l'isolement à domicile et, par exception dans un site dédié, des cas infectés et des personnes contact.

2. proposition :

Respect des gestes barrières

Les conseils en matière de gestes barrières (port du masque, distanciation sociale, lavage des mains par gel hydro-alcoolique...) qui peuvent figurer dans les documents élaborés par la ou les mairies de l'île doivent correspondre aux règles conseillées par les autorités sanitaires. Leur strict respect par les personnes résidant à l'année ou temporairement dans l'île est la priorité essentielle pour contrôler l'évolution de l'épidémie. Ce respect repose principalement sur la délivrance de messages d'information et d'éducation à la santé et sur leur appropriation par chacun.

En complément des messages généraux diffusés par les autorités sanitaires, par la mairie, par les commerçants et par les compagnies maritimes qui desservent l'île, l'organisation de conférences d'information et, le cas échéant, la tenue de stands d'information, notamment par des professionnels de santé volontaires, pourraient jouer un rôle utile pendant la saison estivale, dans le strict respect des gestes barrières.

- ***Recommandation n°1 : Organiser régulièrement, dans le strict respect des gestes barrières, des conférences d'information et, le cas échéant, la tenue de stands d'information par les professionnels de santé volontaires***

Des mesures renforcées de précaution devraient également être mises en œuvre pour protéger les personnes les plus vulnérables, au sein des EHPAD comme à leur domicile. Les professionnels de santé volontaires pourraient, là aussi, renforcer l'équipe médicale et paramédicale de l'île pour informer les personnes vulnérables sur le respect des gestes barrières.

- ***Recommandation n°2 : Mobiliser les professionnels de santé volontaires pour l'information et l'éducation à la santé des personnes vulnérables sur le respect des gestes barrières***

Compte tenu des caractéristiques des estivants, une attention particulière devrait également être portée à la distanciation sociale dans les restaurants et les bars, en veillant en particulier à un espacement des tables par le recours à des surfaces accrues de terrasses. Il serait également utile que la mairie mette largement à disposition des personnes résidant sur ou



PREMIER MINISTRE

DIFFUSION RESTREINTE

visitant l'île, du gel hydro-alcoolique en recourant par exemple à des distributeurs mobiles comme le fait la RATP.

- ***Recommandation n°3 : Recourir davantage aux terrasses pour les restaurants et les bars et mettre largement à disposition des habitants et des visiteurs du gel hydro-alcoolique***

Tests

La réalisation de tests RT-PCR est nécessaire pour tous les cas suspects de Covid-19 ainsi que pour les personnes avec lesquelles ils ont été en contact. Il appartient aux structures sanitaires de l'île, en lien avec l'Agence régionale de santé correspondante, de veiller à ce que l'île dispose du nombre suffisant de tests et d'écouvillons pour que les personnels médicaux et paramédicaux de l'île puissent tester les cas suspects qui se présentent à eux, et de faire en sorte que les résultats des tests soient disponibles dans les meilleurs délais. Il est également souhaitable que les professionnels de santé puissent être régulièrement testés car ils sont les plus exposés au virus. L'aide de professionnels de santé volontaires pourrait, là encore, se révéler utile pour réaliser une partie des tests RT-PCR et soulager le travail des médecins et des infirmiers de l'île.

- ***Recommandation n°4 : Renforcer si nécessaire les personnels médicaux et paramédicaux de l'île par les professionnels de santé volontaires pour la réalisation des tests RT-PCR***
- ***Recommandation n°5 : Tester régulièrement les personnels médicaux et paramédicaux de l'île.***

Le strict respect des gestes barrières et la distanciation sociale devraient permettre de limiter, en principe, le nombre des infections. Dans l'hypothèse d'une croissance du nombre de cas suspects exigeant un test RT-PCR, l'approvisionnement des structures sanitaires par des tests et des écouvillons en nombre suffisant ne devrait pas poser de problème d'approvisionnement ni de problème logistique significatifs compte tenu de la proximité de l'île avec le continent.

Si jamais il y avait une pénurie temporaire de tests dans l'île en raison d'une affluence subite et imprévue de cas suspects, il n'y aurait pas d'obstacle sanitaire à ce que les personnes présentant une suspicion de COVID-19, devant être testées par un test RT-PCR, se rendent sur le continent en prenant les lignes régulières de bateau. La mairie devrait organiser, en lien avec les compagnies de transport maritime, un circuit simplifié de prise en charge et de transport sécurisé des patients concernés, avec port du masque chirurgical, transport dans une cabine dédiée ou une zone dédiée du navire puis en véhicule sanitaire léger (VSL) vers le laboratoire privé d'analyse médicale le plus proche. Ces patients n'ont, en principe, pas besoin d'être accompagnés ; la mairie pourrait toutefois dédier un personnel administratif à cette fin pour la qualité de la prise en charge.

- ***Recommandation n°6 : Organiser pour les patients devant être testés le cas échéant sur le continent, un circuit simplifié de prise en charge et de transport sécurisé, avec port du masque chirurgical, transport sur une ligne régulière dans une cabine ou une zone dédiée du navire puis dans un véhicule sanitaire léger (VSL)***



PREMIER MINISTRE

DIFFUSION RESTREINTE

Les propositions, qui ont pu être avancées, d'instaurer un « passeport sanitaire » ne sont pas fondées sur des données scientifiques et sanitaires validées.

Traçage des cas contacts

Le traçage des cas contacts repose, en première ligne, sur les médecins au contact de la population. La recherche des personnes contacts résidant dans l'île n'y présente pas de spécificités particulières et pourra être réalisée, en seconde ligne, par téléphone par les agents de la plateforme de l'assurance maladie.

- ***Recommandation n°7 : Faire appel aux professionnels de santé volontaires autant que nécessaire pour aider l'équipe médicale et paramédicale de l'île afin de gérer la recherche des personnes contacts en première ligne***

Isolement

L'isolement des cas confirmés ou des contacts identifiés d'un cas confirmé est requis pendant une durée de deux semaines après la fin des symptômes, avec un suivi biquotidien assuré à distance par des professionnels de santé. Pour le suivi de ces cas isolés à domicile dans l'île, les professionnels de santé volontaires pourraient appuyer les médecins des structures sanitaires.

- ***Recommandation n°8 : Faire appel aux professionnels de santé volontaires autant que nécessaire pour aider les équipes médicales et infirmières de l'île afin de gérer le suivi biquotidien des personnes isolées à domicile***

Cet isolement doit être réalisé par principe à domicile et, à titre exceptionnel si les conditions d'isolement à domicile ne sont pas remplies, dans une structure dédiée (hôtel).

En l'absence de structure dédiée pour l'isolement des cas confirmés de Covid-19 dans l'île, il appartiendra à la personne concernée de rejoindre un site dédié sur le continent par le bateau régulier, dans une cabine réservée ou une zone dédiée à cet effet, avec les équipements de protection appropriés (masque chirurgical), le cas échéant avec le soutien d'un proche, puis avec prise en charge dans un VSL (véhicule sanitaire léger).

La mairie devrait organiser, avec les compagnies maritimes, les conditions des transports sanitaires. En relation avec la mairie, l'Agence régionale de santé devrait aussi participer à ce circuit de prise en charge. Comme pour les personnes devant réaliser un test RT-PCR sur le continent, la mairie pourrait dédier un personnel administratif à cette fin pour la qualité de la prise en charge.

- ***Recommandation n°9 : Organiser pour les patients devant être isolés sur le continent un circuit simplifié de prise en charge et de transport sécurisé, avec port du masque chirurgical, en bateau régulier dans une cabine dédiée ou une zone dédiée du navire, puis dans un véhicule sanitaire léger (VSL)***

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR LES STRUCTURES DE SOINS

La prise en charge médicale des patients souffrant du COVID-19 ne requiert pas, de façon générale, leur hospitalisation. Elle n'exige heureusement le recours à la réanimation que dans un nombre très restreint de cas.

Afin d'éviter le recours à des évacuations sanitaires par hélicoptère, tous les cas COVID-19



PREMIER MINISTRE

DIFFUSION RESTREINTE

dépistés dans l'île et dont l'état de santé exige une hospitalisation dans un service de médecine devraient être directement et prioritairement hospitalisés dans un service hospitalier du continent. Les structures sanitaires de l'île devraient ainsi être réservées aux malades non-COVID, résidents permanents, secondaires, saisonniers ou visiteurs à la journée de l'île.

- ***Recommandation n°10 : Hospitaliser directement sur le continent les cas dépistés de COVID-19 et réserver les structures sanitaires de l'île aux patients non-COVID-19***

LE CARACTERE INJUSTIFIE, SUR UN PLAN SANITAIRE, D'UN RECONFINEMENT EXTERNE DE L'ILE

Le confinement externe de l'île, c'est-à-dire l'instauration d'un cordon sanitaire entre le continent et l'île, est une stratégie qui n'a aujourd'hui pas de justification probante sur un plan sanitaire. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Le confinement (interne ou externe) a pour objectif d'éviter que les services hospitaliers de réanimation ne soient engorgés et ne puissent faire face à l'afflux de patients ;
- A défaut de vaccin, le coronavirus a circulé déjà largement dans la population française, principalement sous une forme asymptomatique, au sein de l'île comme sur le continent. Il n'existe pas aujourd'hui de « zone non-infectée » qui, en métropole, pourrait être protégée par l'instauration d'un cordon sanitaire ;
- L'île doit être en mesure (voir plus haut) de gérer les cas de COVID-19 qui se présenteraient.

La réinstauration d'un cordon sanitaire entre l'île et le continent aurait en outre un impact sévère et durable sur l'image et l'économie de l'île.

- ***Recommandation n°11 : Ne pas faire appel au reconfinement externe de l'île dans l'hypothèse de l'apparition de nouveaux cas dans l'île ou dans le département***